

SAC-870512

Politique sur la féminisation
des titres et des textes

Adoptée au Sénat académique

Le 12 mai 1987

Projet de politique sur la
féminisation des titres et des textes

Comité de la condition féminine de l'ABPUM
Université de Moncton

PRÉAMBULE

L'accession des femmes à des postes et positions jusqu'à récemment réservés presque exclusivement aux hommes a heurté non seulement les habitudes sociales et familiales mais aussi les habitudes langagières. La féminisation des titres et des textes est une des conséquences directes de ce changement social et, depuis quelques années, une question entourée de débats. Le Comité de la condition féminine de l'ABPUM estime qu'il est important que l'Université de Moncton reconnaisse dans tous ses documents écrits la place qu'occupe la femme non seulement dans l'ensemble de l'organisation sociale, mais aussi dans le milieu du travail et au sein même de l'Université. C'est pourquoi le comité recommande que l'Université adopte une politique de féminisation des titres et des textes et qu'elle emboîte ainsi le pas à d'autres universités francophones canadiennes qui appliquent depuis un certain temps une politique semblable.

La question suscite beaucoup de controverse, avons-nous dit. En effet, certaines personnes prétendent que le genre masculin des noms de métiers constitue un générique, supprimant ainsi la distinction entre le travail féminin et le travail masculin, tandis que d'autres soutiennent que la féminisation des noms masculins est aussi légitime que les conquêtes des femmes dans le domaine de la politique, de l'administration, du commerce, de l'industrie, du sport et de l'université. Outre la polémique qui se situe sur le plan social, la morphologie du français attise parfois la discorde. En effet, si certains noms masculins se prêtent facilement à la féminisation, un grand nombre toutefois n'ont pas de forme féminine ou du moins pas de forme féminine attestée. Aussi assiste-t-on à une prolifération de formes féminines parfois pour le même titre, parfois au sein du même organisme. Citons un des exemples les plus courants : « Madame le directeur », « Madame la directeur » et « Madame la directrice ».

Tout en étant pleinement conscient des difficultés lexicales, morphologiques, graphiques et sociolinguistiques que pose la féminisation des titres et des textes, le Comité de la condition féminine de l'ABPUM propose néanmoins l'adoption de deux principes fondamentaux :

1. À chaque poste doit correspondre un titre féminin.
2. La présence des femmes doit être attestée dans les documents émanant de toutes les instances de l'Université.

Pour que ces deux principes soient appliqués à l'échelle de l'Université, le Comité fait les recommandations suivantes :

FÉMINISATION DES TITRES

Les règles que le comité recommande dans cette partie renvoient en général à celles adoptées par l'Office de la langue française.

Les principes de base sont les suivants :

1. Utiliser les formes féminines consacrées lorsqu'elles existent.
2. Proscrire les formes comme « femme-médecin » ou « femme-artiste ».

Règles d'accord

1. Noms épïcènes

À quelques exceptions près, ces noms gardent la même forme au féminin et au masculin. Seul le déterminant indique le genre.

Exemples : un ou une ministre, un ou une cadre, un ou une chef, un ou une commis.

Remarques :

- a) Le mot maître dans les titres universitaires comme maître ès arts ou maître ès sciences est considéré comme épïcène.
- b) Les mots notaire, peintre et poète sont également considérés comme épïcènes.

2. Noms terminés par é

Le féminin s'obtient par l'addition d'un e muet.

Exemples : une députée, une chargée de cours.

3. Noms terminés par l

Le féminin s'obtient par l'addition d'un e muet et, s'il y a lieu, par le redoublement de la consonne finale.

Exemples : une consule, une officielle, une amirale, une industrielle.

Remarque : Le mot conseil est considéré comme épïcène. Exemples : une avocate-conseil, une ingénieure-conseil, une conseil juridique.

4. Noms terminés en n

Le féminin s'obtient par l'addition d'un e muet et, s'il y a lieu, par le redoublement de la consonne finale.

Exemples : une patronne, une gardienne, une omnipraticienne, une chirurgienne, une artisane.

Remarques :

- a) Le féminin du mot écrivain semble être contesté. Il peut être considéré comme épïcène, une écrivain, emploi peu attesté, ou peut prendre la forme féminine, une écrivaine, emploi qui semble s'imposer.
- b) Les mots suivants sont considérés comme épïcènes : mannequin, marin, médecin et témoin.

5. Noms terminés par r

5.1 Noms terminés par er ou ier

Le féminin s'obtient par l'addition d'un e muet.

Exemples : une banquière, une menuisère, une bâtonnière, une financière.

5.2 Noms terminés par eur

Le féminin s'obtient en général par l'addition d'un e muet.

Exemples : une professeure, une ingénieure, une gouverneure.

5.3 Noms terminés par teur

Le féminin s'obtient par l'utilisation de trois suffixes : trice, teuse ou teure.

Le féminin s'obtient en général par l'addition d'un e muet,

Exemples : une auteure, une metteure en scène, une docteure,

sauf dans le cas de formes féminines attestées.

Exemples : une directrice, une chanteuse.

6. Noms terminés par t ou d

Le féminin s'obtient par l'addition d'un e muet.

Exemples : une agente, une avocate, une marchande, une consultante.

Remarques : Les mots camelot, substitut et matelot sont considérés comme épïcènes.

FÉMINISATION DES TEXTES

Les recommandations que fait le comité dans cette partie renvoient en général à celles proposées par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

Le comité recommande que les documents émanant des diverses instances de l'Université attestent la présence des femmes à tous les échelons, tout en évitant la prolifération de présentations graphiques disgracieuses qui manquent souvent de clarté (par exemple : Les étudiant(e)s et professeur(e) sont tou(te)s invité(e)s ...) et en supprimant la note liminaire au début des documents précisant que le masculin comprend le féminin :

1. en recourant à la règle syntaxique de l'accord de l'adjectif déterminant qui veut que l'adjectif se rapportant à un nom au masculin et à un nom au féminin se mette au masculin pluriel et en répétant les substantifs, au risque d'allonger et d'alourdir le texte.

Exemples : Les étudiants et étudiantes sont invités ... Les directeurs et directrices de département sont priés ...

2. en recourant autant que possible à des formes asexuées pour éviter le problème des mots masculins employés comme neutres.

Exemples : L'administration au lieu de les administrateurs; le Sénat au lieu de les Sénateurs; la main d'oeuvre au lieu de les travailleurs.

Le cas de « Madelle » et des autres titres de civilité

Le néologisme « Madelle » a été créé pour traduire le titre de civilité anglais « Ms », qui ne fait aucune allusion à l'état civil de la femme. Alors que le titre « Ms » s'est imposé en anglais, l'usage du titre « Madelle » a du mal à s'établir chez les personnes de langue française. Plusieurs raisons expliquent cette hésitation, la principale étant que l'appellation « Madame » est utilisée depuis fort longtemps en français comme « signe de respect, de politesse, à des femmes, mariée ou non ». (cf. Madeleine Sauv , fiche n  176). Dans cette perspective, le comité juge que « Madelle » fait double emploi avec « Madame » et recommande donc l'emploi exclusif de « Madame » pour toutes les femmes. M^{me} est l'abréviation de « madame ».

Sauf quand il s'agit de correspondance et quand on s'adresse directement à la personne, il n'est pas nécessaire, dans le corps d'un texte, par exemple un procès-verbal ou une liste de participants à un colloque, d'attirer l'attention du lecteur sur le sexe de la personne en faisant précéder le nom par un titre de civilité. Le comité recommande donc d'utiliser seulement le prénom et le nom des personnes dans les documents qui s'y prêtent.

CONCLUSION

Le Comité de la condition féminine de l'ABPUM ne prétend pas résoudre tous les problèmes qui découlent de la féminisation des titres et des textes. Toutefois, il croit fermement que ce n'est pas un problème insurmontable si l'on se fonde sur les règles éprouvées de la syntaxe française et de la formation du féminin en français. Ce document se veut un point d'appui et de réflexion pour ceux qui, au sein de l'Université, sont appelés à rédiger des documents divers. À cet effet, le comité a nommé une personne-ressource qui tentera de régler les problèmes et de répondre aux questions que pourrait avoir la collectivité universitaire en ce qui a trait à la féminisation des titres et des textes. Il s'agit de Lise Dubois, professeure au Département de traduction et des langues (téléphone : 858-4354).

Novembre 1986

Bibliographie

Canada. La féminisation des titres de profession de la Classification canadienne descriptive des professions. Emploi et Immigration Canada, Direction des informations sur les professions et carrières, 1985.

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Vers un langage non sexiste. Mars 1984. 13 p.

Martin, André et Henriette Dupuis. La féminisation des titres et des leaders d'opinion : une étude exploratoire. Office de la langue française, décembre 1985. 107 p.

Potvin, Robert. « La désignation des emplois au féminin » dans L'actualité terminologique, vol. 16, n° 2, février-mars 1983, pp. 1-5.

Sauvé, Madeleine. Observations grammaticales et terminologiques. Secrétariat général, Université de Montréal, fiches n^{os} 148 à 153, septembre à décembre 1980; fiche n° 176, janvier 1982; fiche n° 216, janvier 1984.

Université Laval. « La féminisation des titres et appellations d'emploi » dans Terminologie, mars 1985, vol. 11, n° 7, pp. 1-3.